

Image not found or type unknown



Pension suite divorce pour enfant

Par **florida81**, le **20/10/2013 à 11:04**

[fluo]bonjour[/fluo]rndivorcée depuis 4 ans avec une fille de 6 ans , mon ex mari ne me reverse plus la pension alimentaire (montant fixé par le tribunal) depuis un an , mais fait valoir son droit de visite , sous peine de poursuitesrnrn encore merci de votre réponse

Par **Marion3**, le **20/10/2013 à 11:57**

Bonjour,rnrnVous contactez, avec votre jugement, un huissier près de chez vous pour le recouvrement de la pension alimentaire.rnAucun frais ne sera à votre charge.rnrnCdt